

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°37-2024-05029

PUBLIÉ LE 31 MAI 2024

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

| 37-2024-05-29-00002 - RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES | |
|--|---------|
| A LA PERSONNE Madame Corinne MULLER à AMBOISE (3 pages) | Page 3 |
| 37-2024-05-29-00003 - RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES | |
| A LA PERSONNE Madame KANDE META NANA ALINE à TOURS (2 pages) | Page 7 |
| 37-2024-05-24-00005 - RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES | |
| A LA PERSONNE Monsieur FRADET Rudy à ST PIERRE DES CORPS (2 pages) | Page 10 |
| 37-2024-05-29-00004 - RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES | |
| A LA PERSONNE Monsieur MABROUK Youssouf à LA RICHE (2 pages) | Page 13 |

37-2024-05-29-00002

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES A LA PERSONNE Madame Corinne MULLER à AMBOISE

Récépissé de déclaration d'activité au titre des services à la personne

Le Préfet d'Indre et Loire Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la demande de déclaration déposée, le 02/05/2024 par l'organisme de MME. Corinne MULLER, dont l'établissement est situé 2 rue peletier 37400 AmboisE

ARRÊTE

Article 1: Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS d'Indre-et-Loire, le 02/05/2024, par MME. Corinne MULLER en qualité de dirigeante, dont l'établissement principal est situé, 2 rue peletier 37400 Amboise; et enregistré sous le N° SAP **512431420**

pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire:

- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Soutien scolaire ou cours à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements (mode d'intervention Prestataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de courses à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile (mode d'intervention Prestataire)

15 rue Bernard Palissy 37925 Tours cedex 9 Tél. : 02 47 64 37 37

Mél: prefecture@indre-et-loire.gouv.fr

- Assistance informatique à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Soins d'esthétique à domicile pour personnes dépendantes (mode d'intervention Prestataire)
- Soins et promenade(s) d'animaux pour personnes dépendantes (mode d'intervention Prestataire)
- Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire (mode d'intervention Prestataire)
- Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Coordination et délivrance des SAP (mode d'intervention Prestataire)

Article 2: Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Article 3: Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Article 4: Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Article 5: Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet d'Indre-et-Loire;
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie-Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13;

15 rue Bernard Palissy 37925 Tours cedex 9 Tél. : 02 47 64 37 37

Mél: prefecture@indre-et-loire.gouv.fr

| Direc solid | | n départementale de l'emploi, du travail et des és |
|----------------|----------------|---|
| | | d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet <u>www.telerecours.fr</u> . 6: Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Fours, le 29/05/2024 |
| | our le igné | e préfet et par délégation la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, |
| | | mette RABIN |
| | | |
| | | |

15 rue Bernard Palissy 37925 Tours cedex 9 Tél. : 02 47 64 37 37

Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr www.indre-et-loire.gouv.fr

37-2024-05-29-00003

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES A LA PERSONNE Madame KANDE META NANA ALINE à TOURS

Récépissé de déclaration d'activité au titre des services à la personne

Le Préfet d'Indre et Loire Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la demande de déclaration déposée, le 29/05/2024 par l'organisme de MME. KANDE META NANA-ALINE, dont l'établissement est situé 2 ALLEE DES AULNES 37000 TOURS

ARRÊTE

Article 1: Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS d'Indre-et-Loire, le 29/03/2024, par MME. KANDE META NANA-ALINE en qualité de dirigeante, dont l'établissement principal est situé, 2 ALLEE DES AULNES 37000 TOURS; et enregistré sous le N° SAP 929221190 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire:

- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)

Article 2: Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Article 3: Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. De même, en application de l'article D.312-6-2

15 rue Bernard Palissy 37925 Tours cedex 9 Tél. : 02 47 64 37 37

Mél: prefecture@indre-et-loire.gouv.fr

du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Article 4: Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Article 5: Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet d'Indre-et-Loire;
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie-Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans 28, rue de la Bretonnerie –
 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6: Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Fait à Tours, le 29/05/2024

Pour le préfet et par délégation la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

Signé

Guillemette RABIN

15 rue Bernard Palissy 37925 Tours cedex 9 Tél. : 02 47 64 37 37

Mél: prefecture@indre-et-loire.gouv.fr

37-2024-05-24-00005

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES A LA PERSONNE Monsieur FRADET Rudy à ST PIERRE DES CORPS

Récépissé de déclaration d'activité au titre des services à la personne

Le Préfet d'Indre et Loire Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la demande de déclaration déposée, le 18/05/2024par l'organisme de M. FRADET Rudy, dont l'établissement est situé 8 Rue André Foussier 37700 St-Pierre-des-Corps

ARRÊTE

Article 1: Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS d'Indre-et-Loire, le 18/05/2024, par M. FRADET Rudy en qualité de dirigeant, dont l'établissement principal est situé, 8 Rue André Foussier 37700 St-Pierre-des-Corps; et enregistré sous le N° SAP 928658582 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire:

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire

Article 2: Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Article 3: Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces

15 rue Bernard Palissy 37925 Tours cedex 9 Tél. : 02 47 64 37 37

Mél: prefecture@indre-et-loire.gouv.fr

dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Article 4: Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Article 5: Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet d'Indre-et-Loire;
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie-Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans 28, rue de la Bretonnerie –
 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Article 6: Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Fait à Tours, le 24/05/2024

Pour le préfet et par délégation la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

Signé

Guillemette RABIN

15 rue Bernard Palissy 37925 Tours cedex 9 Tél. : 02 47 64 37 37

Mél: prefecture@indre-et-loire.gouv.fr

37-2024-05-29-00004

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ SERVICES A LA PERSONNE Monsieur MABROUK Youssouf à LA RICHE

Récépissé de déclaration d'activité au titre des services à la personne

Le Préfet d'Indre et Loire Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la demande de déclaration déposée, le 14/05/2024par l'organisme de M. MABROUK Youssouf, dont l'établissement est situé 139 Rue De la mairie 37520 La Riche;

ARRÊTE

Article 1: Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS d'Indre-et-Loire, le 14/05/2024, par M. MABROUK Youssouf,en qualité de dirigeant, dont l'établissement principal est situé, 139 Rue De la mairie 37520 La Riche; et enregistré sous le N° SAP **928393800** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire:

• Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)

Article 2: Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Article 3: Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément 15 rue Bernard Palissy

37925 Tours cedex 9 Tél.: 02 47 64 37 37

Mél: prefecture@indre-et-loire.gouv.fr

dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités. De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Article 4: Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Article 5: Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet d'Indre-et-Loire;
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie-Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans 28, rue de la Bretonnerie –
 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Article 6: Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Fait à Tours, le 29/05/2024

Pour le préfet et par délégation la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

Signé

Guillemette RABIN

15 rue Bernard Palissy 37925 Tours cedex 9 Tél. : 02 47 64 37 37

Mél: prefecture@indre-et-loire.gouv.fr